

PROCEDURE VAE

Description de la procédure de VAE

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Conditions de recevabilité de la demande des candidats

Principes présidant au dépôt de la candidature :

Vous nous transmettez un dossier décrivant votre expérience. Ensuite, selon la certification, vous serez mis en situation professionnelle devant un jury ou vous lui présenterez votre dossier. Dans les deux cas, le jury s'entretiendra avec vous et prendra une décision de validation totale, partielle ou d'un refus de validation. L'ensemble de la démarche dure entre huit et douze mois (de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury).

La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation. Entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela vous demande une réelle implication.

NB : Si vous êtes salarié, vous pouvez solliciter l'aide de votre employeur si vous le souhaitez. A défaut, vous n'êtes tenu d'avertir votre employeur de la démarche.

Qu'est-ce que l'étape de recevabilité ?

La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur. Un dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées :

- L'inscription de la certification visée au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- Votre année d'expérience en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification (article L6412-1 du Code du travail)

A la suite de l'examen de votre dossier, Noria & Compagnie se prononcera pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Si votre dossier est recevable, vous recevrez une notification dans un délai maximum de deux mois. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut décision d'acceptation. La notification peut comporter des recommandations relatives aux formations complémentaires. La recevabilité administrative de votre demande ne préjuge en rien de la décision finale du jury.

Composition du dossier de recevabilité :

Nature de l'activité	Pièces justificatives
Salariée	Bulletins de salaire Attestations d'employeurs Attestations d'expériences
Non salariée	Selon votre situation Déclarations fiscales Déclarations d'existence URSSAF Extraits de K bis (activités commerciales) ou D1 (activités artisanales)
Bénévole/Syndicale / Élu local	Attestation signée par deux personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir ou délégation de signature.
Volontaire	Attestation de l'organisme employeur Contrat de volontariat associatif
Sportif de haut niveau	Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau

Il comprend par ailleurs :

- L'annexe descriptive du diplôme,
- Les attestations certifiant les crédits européens représentatifs des études suivies lorsque celle-ci l'ont été dans le cadre défini par l'Union européenne favorisant la mobilité d'un Etat européen à l'autre.

Préparer la validation :

Une fois l'avis de recevabilité obtenu, vous devez demander et préparer la validation par le jury. Cette validation est basée sur l'examen du dossier de validation que vous aurez rédigé. Ce dossier va permettre au jury d'évaluer si vous avez acquis les compétences requises par la certification.

Pour compléter l'examen de ce dossier, le jury peut vous convoquer à un entretien et, pour certaines certifications, proposer une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée.

Accompagnement proposé :

Deux intervenants :

Le conseiller VAE apporte l'aide nécessaire à la compréhension de la démarche attendue de la part du candidat, assure le suivi de tout le montage du dossier. Il est l'accompagnateur du candidat. C'est lui qui valide chaque dossier.

L'enseignant référent participe à l'accompagnement en complément, son apport se situe sur les aspects de compétences, aptitudes et connaissances propres à la certification demandée par le candidat. Il organise une séquence de préparation à l'entretien avec le jury

1ère journée (6h/groupe)

- Approfondir la connaissance du référentiel d'activités
- Identifier les compétences certifiées par le titre
- Comprendre les objectifs du dossier de VAE

- Atelier de pratique en autoévaluation (1h)
- Compléter et actualiser les expériences en rapport avec le titre (travail personnel tutoré)
- Compléter la liste des activités réalisées dans ce cadre (travail personnel tutoré)

2ème journée (6h/groupe)

- Faire émerger les compétences mobilisées dans l'ensemble des expériences recensées grâce à un questionnement guidé (entretien individuel, puis temps de travail personnel)
- Identifier les activités les plus pertinentes méritant une présentation détaillée (entretien individuel, puis temps de travail personnel)
- Atelier de pratique en autoévaluation (1h)
- Synthèse des observations et consignes de travail avec l'ensemble du groupe
Accompagnement personnalisé à distance (évalué à 3h par apprenant)
- Aide à la présentation détaillée des activités les plus pertinentes (par bloc d'activités)
- Confrontation avec un expert à l'issue de la rédaction des preuves de compétences concernant un premier bloc d'activités (analyse, consignes de travail)
- Confrontation avec un expert après rédaction des preuves concernant un deuxième bloc d'activités
- Optimiser la rédaction du rapport et sa présentation (conseil, corrections intermédiaires)

3ème journée (6h/groupe)

- Examen collectif du degré d'avancement des dossiers
- Comprendre ce qui est attendu de l'évaluation en situation
- Se préparer à l'entretien avec le jury (composition et attentes du jury, entraînement à l'expression orale, jeux de rôles, simulation d'entretien)

L'entretien avec le jury Le jury a pour mission d'identifier les compétences en rapport avec la certification à partir de la description que vous aurez fait de votre expérience et des éléments de preuve que vous avez apportés. Il vous demandera d'explicitier, au besoin de clarifier, ce que vous aurez énoncé dans le Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Il délivrera la certification ou un ou plusieurs des blocs de compétence et formulera des recommandations dans une optique d'aide à votre développement professionnel.

L'évaluation finale :

Chaque organisme certificateur est responsable de la constitution de ses jurys. C'est donc Noria & Compagnie qui décide des dates des sessions de validation et qui vous les transmet.

A partir de votre dossier de validation et, selon la certification, une mise en situation professionnelle, le jury évalue les compétences acquises au cours de votre expérience. Il vérifie qu'elles correspondent à celles qui sont exigées par Noria et Compagnie.

L'entretien permet au jury de disposer de compléments d'informations. A vous de défendre votre dossier !

Quelles décisions peuvent-être prises ?

1. **Validation totale** : vous obtenez intégralement la certification. La décision vous est notifiée.
2. **Validation partielle** : vous obtenez une partie de la certification. Elle est acquise définitivement. La partie est identifiée et vise l'acquisition future d'un ou plusieurs blocs de

compétences. Le jury identifie les aptitudes, compétences et connaissances qui feront l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme, titre ou certificat de qualification. La décision est notifiée par Noria et Compagnie.

Les parties de certification obtenues font l'objet de la délivrance soit :

- D'une attestation de compétences ;
- D'un livret de certification.

Avec ces parties de certification, vous aurez une dispense d'épreuve si le règlement fixé par l'autorité administrative, l'établissement ou l'organisme qui délivre la certification prévoit des équivalences totales ou partielles.

1. Si votre diplôme relève de l'enseignement supérieur, votre jury vous indiquera la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire et éventuellement comment les acquérir (stage, expérience professionnelle ou formations complémentaires, rédaction d'un mémoire,...)
2. **Refus de validation** : vos acquis ne correspondent pas au niveau de compétences et de connaissances exigé.

Le tableau de bord de ma démarche VAE

Étapes	Délai estimé	Mes démarches	Fiche repère	Mon interlocuteur (coordonnées)	Réalisé le	Questions à poser Commentaires	Résultat obtenu	
Je n'ai aucune information précise sur la VAE								
Vous renseigner	Jour J - 10 mois	Rechercher la structure d'information VAE (PRC) la plus proche de mon domicile	Vous renseigner					
	Jour J - 10 mois	Prendre RDV avec un conseiller VAE du PRC						
	Je connais la ou les certifications qui m'intéressent et les organismes certificateurs correspondants							
	Jour J - 10 mois	RDV avec un responsable VAE de ou des organismes certificateurs	Vous renseigner					
Dépôt du 1er dossier de recevabilité	Jour J - 9 mois	Retirer le premier dossier de recevabilité et rassembler les pièces demandées	Etre recevable : dépôt du 1er dossier					
	Jour J - 8 mois	Renvoyer le premier dossier avec toutes les pièces						
	Si avis de recevabilité favorable (réception dans un délai de 2 mois maximum après le dépôt du premier dossier)							
Jour J - 6 mois	Retirer le dossier de validation auprès de votre organisme certificateur et vérifier la date limite de dépôt de votre dossier réalisé	Les modalités d'évaluation des compétences						

Le tableau de bord de ma démarche VAE

Etapes	Délai estimé	Mes démarches	Fiche repère Portail VAE	Mon interlocuteur (coordonnées)	Réalisé le	Questions à poser Commentaires	Résultat obtenu
Prépar er la validat ion	Jour J - 6 mois	Contacteur un prestataire d'accompagnement					
	Jour J - 6 mois	Planifier les RDV avec l'accompagnateur		Comment se préparer ?			
	Jour J - 6 mois	Planifier mon travail personnel pour la rédaction du dossier de validation					
	Jour J - 3 mois	Remise du dossier de validation	Les modalités d'évaluation des compétences				
	Jour J - 3 mois	Préparation au passage devant le Jury					
Evalua tion	Jour J - 1 mois	Vérifier la réception de la convocation à la session de validation devant le jury	L'évaluation finale				
	Jour J	Passage devant le jury					
Post- jury	Si validation partielle						
	Dans un délai de 5 ans maxi après Jour J	Suivre les préconisations du jury (trouver une formation complémentaire, acquérir plus d'expérience...)	L'évaluation finale				